



# L'ACCUEIL DE LOISIRS S'INSCRIRE A TY MOUSS MODE D'EMPLOI 2021-22

## TY MOUSS

UN CENTRE QUI...

- ✓ Répond à un besoin de garde des familles sur la commune
- ✓ Participe à l'épanouissement de l'enfant et l'aide à trouver sa place dans la société de façon ludique.
- ✓ Développe l'autonomie de l'enfant aussi bien dans les gestes de la vie quotidienne que dans ses choix dans les activités, proposant des thèmes divers, variés, amusants, qui lui permettront de se découvrir et de grandir.
- ✓ Est pleinement intégré à la vie sociale de la commune et de ses alentours
- ✓ Incite les enfants à la découverte et à l'ouverture au monde qui l'entoure
- ✓ A réfléchi à sa démarche d'accueil pour tous les enfants (ex : accompagnement des enfants en situation de handicap)

Pour plus d'infos le Projet Educatif et Projet Pédagogique sont disponibles sur le site – Ce Mode d'Emploi fait référence au REGLEMENT INTERIEUR 2021-22 DISPONIBLE SUR NOTRE SITE. Merci d'en prendre connaissance



## TY MOUSS

QUI VOUS PROPOSE

- Service accompagnement des enfants aux activités sportives et culturelles proposées sur la Commune (Associations différentes)
- Action sur la parentalité
- Ouverture toute l'année
- Organisation de Comité Parents qui s'impliquent dans la vie de Ty Mouss, apportent leur aide, leurs idées.
- Organisation de Séjours, Nuitées au centre, Stages thématiques.
- Equipes toujours disponibles, à l'écoute des parents pour le bien-être de l'enfant.
- Projets d'animation variés



## MERCREDI – PETITES ET GRANDES VACANCES

« L'éducation consiste à comprendre l'enfant tel qu'il est, sans lui imposer l'image de ce que nous pensons qu'il devrait être. »  
Jiddu Krishnamurti - philosophe



## NOS CONTACTS

ACCUEIL DE LOISIRS TY MOUSS  
MAISON DE L'ENFANCE - Rue des écoles  
56860 Séné  
TY MOUSS tél. 02. 97. 66. 03. 65  
PORTABLE 06. 52. 91. 15. 85  
seulement pendant les permanences  
téléphoniques lundi période scolaire  
mail : [tymouss@sene.bzh](mailto:tymouss@sene.bzh)  
site : [www.famillesrurales.org/afcs-sene/](http://www.famillesrurales.org/afcs-sene/)



## INSCRIPTION - FACTURATION

### NOUVELLE INSCRIPTION

Pour la validation, le **DOSSIER** suivant est nécessaire:

- dossier nouvelle inscription (téléchargeable sur le site) avec la fiche de liaison sanitaire + photocopie des vaccins du carnet de santé
- chèque 29€ cotisation annuelle à l'ordre de l'AFCS (à refaire chaque année, période de septembre à août)
- bulletin adhésion AFCS que vous pourrez prendre directement à Ty Mouss à refaire chaque année (période de septembre à août)

### REINSCRIPTION

Pour se réinscrire il faut:

- dossier réinscription (téléchargeable sur le site) avec la fiche sanitaire de liaison + photocopie des vaccins du carnet de santé
- chèque 29€ cotisation annuelle AFCS
- bulletin adhésion AFCS (à prendre sur place)

### FICHE d'INSCRIPTION PERIODES

Pour **CHAQUE PERIODE** il faut remplir le formulaire spécifique en indiquant les dates et la formule choisie :

à la journée - matin ou après-midi avec ou sans repas - à la semaine (seulement pour les vacances)

Pour les **MERCREDIS** il existe un Formulaire inscriptions PERMANENTE valable pour toute l'année.

### - DELAIS D'INSCRIPTION\* Selon places disponibles des différents groupes

- Pour les **MERCREDIS** les inscriptions doivent parvenir au plus tard 2 mercredis précédents
- Pour les **PETITES VACANCES** les inscriptions doivent parvenir dans les délais indiqués sur le formulaire. Toute journée réservée sera facturée
- Pour l'**ETE** les inscriptions doivent parvenir dans les délais indiqués sur le formulaire

### - Une date de priorité sera mise en place pour les Sinagots

Si votre enfant vient à l'accueil de loisirs sans être inscrit,  
une majoration de 10 € sera appliquée au tarif de la journée et à condition qu'il y a la place.

### - ANNULATIONS

**DELAIS** : envoi par mail ou directement au bureau ou boîte aux lettres

- **MERCREDIS** 2 mercredis avant la semaine concernée - pour les inscriptions MERCREDI PERMANENTS max 2 annulations par période (règl.Int.)

- **PETITES VACANCES** et **ETE** : 2 semaines complètes (LU-VE) avant la semaine concernée

### REGLEMENT FACTURES (envoyées uniquement par mail)

**MERCREDI** : facture période, délais règlement : 30 jours

**VACANCES** règlement **AVANT** le début des vacances. Une facture d'ajustement (garderies) sera envoyée à la fin des vacances ou à la fin du mois l'été

**MOYENS PAYEMENT** : **ESPECES - CHEQUES - CESU - ANCV - VIREMENT MIN. 50€ (DEMANDEZ RIB/SUR FACTURE)**

**TOUT DOSSIER NON COMPLET (DOSSIER-FICHE LIAISON SANITAIRE AVEC DATES VACCINS-COTISATION)**

**NE SERA PAS TRAITE**

## HORAIRES - ORGANISATION

### ACCUEIL

| ACCUEIL MATIN        | ACCUEIL SOIR         |
|----------------------|----------------------|
| 07:30>8:45 payante   | 17:00>17:30 gratuite |
| 08:45>09:00 gratuite | 17:30>18:30 payante  |

### TEMPS ACTIVITES

| Formule JOURNEE     | FORMULE MATIN  | Formule APRES-MIDI   |
|---------------------|--|--|
| 09h00<br>↓<br>17h00 | Sans Repas<br>09h00>12h00/12h15<br><br>Avec repas<br>09h00>13h30/14h00 | Avec repas<br>11h45/12h15>17h00<br><br>Sans repas<br>13h30/14h00>17h00 |
|                     |  |  |

### Arrivée - Départ

#### Pour PETITE SECTION et MOYENNE SECTION :

|  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| A partir de <b>7h30</b> et jusqu'à <b>08h30</b>  | à l'accueil de loisirs de Ty'Mouss   |
| A partir de <b>8h30</b> et jusqu'à <b>17h30</b>  | à l'école maternelle Françoise Dolto |
| A partir de <b>17h30</b> et jusqu'à <b>18h30</b> | à l'accueil de loisirs de Ty'Mouss   |

#### Pour GRANDE SECTION et suivants

De **7h30** à **9h00** et à partir de **17h00** à **18h30**: Les parents peuvent déposer/récupérer leur enfant à l'accueil de loisirs de Ty Mouss

### MEMO GENERAL

- ✓ porter un petit sac à dos
- ✓ une casquette (AUTOMNE - PRINTEMPS et ETE)
- ✓ une bouteille d'eau (pour les petites et grandes sorties)
- ✓ crème solaire (PRINTEMPS et ETE)
- ✓ maillot de bain - serviette (ETE)

### RAPPEL POUR LES 3-4 ans

- ✓ porter en plus un petit sac avec un change de vêtements que vous pourrez laisser au Centre

Conseillé une rencontre avant le début pour ceux qui ne sont jamais venus.

### PLANNING ACTIVITES

Le Planning des activités est mis à disposition sur le site environ 2 semaines avant le début des vacances et sur les panneaux à l'entrée de Ty Mouss

### HORAIRES PERMANENCE pour infos-inscriptions

| PERIODE SCOLAIRE  | VACANCES   |
|---|--|
| <b>MARDI - MERCREDI - JEUDI</b><br><b>Ty Mouss</b><br><b>16:00/18:00</b>  |  |
| <b>PERMANENCE TELEPHONIQUE PORTABLE</b><br><b>LUNDI 16:00/18:00</b><br><b>PAS DE POSSIBILITE DE MESSAGE SUR REPONDEUR</b> | <b>LUNDI - MARDI - JEUDI</b><br><b>16:00/18:00</b><br><b>UNIQUEMENT A TY MOUSS</b> |